

dominait l'une ou l'autre religion, rivalisaient de zèle pour éliminer l'élément le plus faible. C'était une règle généralement admise, par les uns comme par les autres, qu'il fallait arriver dans chaque État à l'unité de croyance. Cette tendance est surtout manifeste depuis le traité de Westphalie (1648). Afin d'assurer une paix stable et pour se frayer une voie à l'unité politique et religieuse, dont l'irrésistible instinct travaillait alors toutes les nations civilisées, chaque gouvernement s'efforçait, par des moyens plus ou moins arbitraires, d'établir définitivement l'uniformité du culte qui avait pour lui la majorité. Ainsi, dans les pays où la religion réformée était dominante, le législateur eut soin d'exclure les catholiques de tous les honneurs, offices, et dignités civiles et politiques. Le culte public fut interdit et souvent même le culte privé. Si les catholiques usèrent des mêmes moyens, on doit dire, pour les disculper, qu'en tous lieux, si l'on en excepte la Hongrie, ils furent bien moins violents envers les protestants que ceux-ci ne le furent envers eux. En France, notamment la peine de mort ne fut jamais appliquée que contre les réformés pris les armes à la main. Cette règle reçut dans toute l'Europe son application. « De là, dit le cardinal de Bausset, dans son *Histoire de Fénelon*, de là, ces lois plus ou moins sévères, plus ou moins prohibitives que l'Angleterre, la Hollande, Genève, les cantons suisses protestants, les puissances du Nord et un grand nombre de princes du corps germanique portèrent contre les catholiques soumis à leur domination. De là, les lois du même genre que les empereurs de la maison d'Autriche, les princes catholiques d'Allemagne, les rois de Pologne, les cantons catholiques suisses portèrent contre les protestants. »

Quelque rigoureuses que fussent ces mesures, elles valaient encore mieux que l'état de guerre qui n'avait cessé de bouleverser l'Europe depuis l'avènement de la réforme. Si la liberté des cultes était rigoureusement proscrite, à de cruelles exceptions près, la vie des citoyens, leur propriété et leur liberté individuelle étaient plus généralement respectées. Ce n'est que lentement et à travers les plus douloureuses épreuves, que les peuples s'acheminent vers une condition plus tolérable.